

**DECRET N° 2008-431 DU 28 JUILLET 2008**

Autorisant Mademoiselle Yémalin Sylvie  
Huguette Désirée METOZOUNVE à renoncer  
à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- **Vu** le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu** la requête de Mademoiselle Yémalin Sylvie Huguette Désirée METOZOUNVE et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juin 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mademoiselle Yémalin Sylvie Huguette Désirée METOZOUNVE, de nationalité béninoise, née le 02 juillet 1970 à Yaoundé au Cameroun, fille de METOZOUNVE A. Emile et de DJIDOHONKPIN Marcelline est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

**Article 2 :** Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Yémalin Sylvie Huguette Désirée METOZOUNVE, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

**Article 3 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



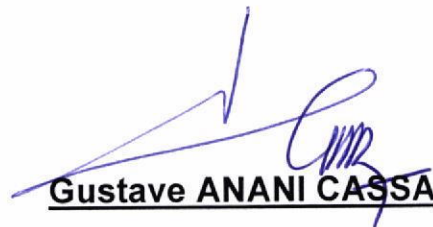
Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
de l'Intégration Africaine, de la  
Francophonie et des Béninois de  
l'Extérieur,



Moussa OKANLA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,



**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4  
MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-  
DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -  
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1.